

CLEVELAND INVEST

Société par actions simplifiée
Au capital de 37 000 euros
Siège social : 41 le Petit Maisoncelles - 77570 MAISONCELLES EN GATINAIS
444 560 411 RCS MELUN

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 31 JUILLET 2025

*L'An Deux Mille Vingt-Cinq,
Le 31 Juillet,
A 10 heures 30,*

Monsieur Gilles ROBIN, demeurant 41 Le Petit Maisoncelles, 77570 MAISONCELLES EN GATINAIS,

Associé Unique de la société CLEVELAND INVEST,

L'associé unique rappelle que :

- Par une décision antérieure, Monsieur Didier MARKMAN, domicilié 1 Rue de la Néva, 75008 PARIS, avait été nommé en qualité de commissaire aux comptes titulaire de la société, et Monsieur Xavier CICILE, domicilié 11 Square du Roule, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, pour une durée de six exercices.

- Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant sont arrivés à leur terme à l'issue de l'exercice clos le 30 juin 2020, conformément aux dispositions prévues lors de leur nomination.

A pris les décisions suivantes :

- Décision relative au mandat des Commissaires aux Comptes en application de l'article L. 227-9-1 du Code de commerce,

- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Les mandats de Monsieur Didier MARKMAN, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Xavier CICILE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Associé Unique décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes à effet du 30 juin 2020.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Gilles ROBIN

Signé par :

641D049E6CE14A4...